

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

8 septembre 2017

INFOLIVE n° 19

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE **ALERTE ! Le risque d'attaque est élevé en zones de faible altitude.**

Les captures de mouche augmentent de façon très intense dans les vergers localisés à proximité du littoral (altitude inférieure à 150 m).

Nous vous conseillons très fortement de traiter si les niveaux de capture sont élevés dans vos parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

MOUCHE

👉 Observations * :

La situation évolue depuis le début de semaine : on constate actuellement une très forte augmentation des captures de mouches, plus particulièrement sur les vergers localisés en basse altitude proche du littoral.

Cette augmentation correspond à l'émergence de la troisième génération de mouche (voir BSV n°16 du 5 septembre).

Sur certaines parcelles, des Bouches-du-Rhône, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le niveau de captures dépasse **40 mouches** par piège et par jour.



👉 Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est élevé en zone de faibles altitudes. Les températures maximales prévues la semaine prochaine resteront très favorables à l'activité de la mouche (*températures maximales aux alentours de 25°C*). Nous rappelons que ce risque d'attaque de mouches est plus important dans les vergers irrigués, avec olives de forts calibres.

Cette augmentation des captures devrait logiquement s'étendre aux oliveraies de l'arrière-pays. Par conséquent, si vous avez des dispositifs de piégeages indicatifs sur votre parcelle (plaques jaunes ou bouteilles), nous vous conseillons très fortement de surveiller le niveau de capture.

👉 Préconisations :

Les vergers avec de forts niveaux de captures **doivent absolument être protégés** à l'argile ou avec des insecticides (*Decis J*), surtout s'ils sont irrigués ou en basse altitude.

Si les niveaux de captures sont faibles à modérés, alors surveillez attentivement l'évolution du piégeage. Vous pourrez envisager un traitement dès que les captures augmentent.

Les traitements devront être appliqués après la pluie de samedi. Les risques de lessivage seront faibles d'après les prévisions météo de la semaine prochaine.

Nous vous rappelons également que les produits doivent être appliqués en début de vol au moment des pontes : ne pas attendre que les larves se développent.

Attention au délai d'application avant récolte : 28 jours pour l'argile, et 7 jours pour le *Decis J*.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m²</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le **Decis J**. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltaméthrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>